



BULLETIN DE TOURNES

N° 20

31 octobre 2018

Madame, Monsieur,

Les travaux de voirie du hameau des fontaines seront bientôt terminés.

Manifestement, il s'agit d'une belle réalisation. Ce chantier a duré un peu plus longtemps que prévu, suite à des problèmes de canalisations et surtout à cause de la chaleur excessive qui a retardé la pose des enrobés.

Il faut veiller à garder cet endroit en l'état et surtout prendre garde de ne pas souiller les trottoirs. Merci de ne pas garer vos véhicules sur ceux-ci car des pertes d'huile pourraient les altérer durablement.

Maintenant, c'est au tour de la rue Marcel Fay de subir des travaux : création de trottoirs et réfection de la chaussée.

La création de l'aire de jeux de la Pépîne est en route.

La rue du Bois de la Rosière a enfin vu la réfection tant attendue. Nous avons demandé la dépose d'un grand nombre de bordures de trottoirs. Nous n'avons pas été totalement suivis... Cette voie aplanie voit maintenant des voitures dévaler à plus de 50 km/h. Ces excès de vitesse, bien souvent commis par des personnes extérieures qui ne font que traverser le village, sont inquiétants ; d'autres rues sont également concernées par de tels abus. Nous réfléchissons actuellement à une meilleure protection des riverains et à une limitation de la vitesse dans certains secteurs. Des modifications vont voir le jour sous peu.

Des fuites dans les canalisations d'eau ont été décelées à plusieurs endroits ; les services d'Ardenne Métropole sont intervenus rapidement et doivent poser du macadam sur les saignées partiellement rebouchées.

Tous ces travaux génèrent des gênes et parfois des tracas ; nous en sommes conscients, mais nos interventions ne sont pas toujours suivies d'effet.

Merci de votre compréhension.

Bien à vous,

Gérard CARBONNEAUX

Maire de Tournes



Les décisions du Conseil Municipal

Réunion du 12 octobre 2018 - 20h00

Résumé du compte-rendu (Le compte-rendu intégral est consultable sur le site internet de la commune : www.tournes.fr).

Présents

M. Gérard CARBONNEAUX, Mme Monique JOIGNAUX, M. Jean-Pierre LESIEUR, M. Philippe CLAUSSE, Mme Corinne D'INNOCENTE, Mme Isabelle BERTRAND, M. Gwénaél WEBER, M. Johann PRZYBYLSKI, Mme Pascale ANSELMO, M Thibault FAY, M. Gil ANGARD, M. Olivier SAVATTE.

Absents ayant donné pouvoir

Mme Aline HAPLIK (pouvoir à M. Philippe CLAUSSE).

M. Jean-Loup LASSAUX (pouvoir à M. Gérard CARBONNEAUX).

Absente excusée

Mme Emilie DEMANTIN.

Secrétaire de séance

Mme Pascale ANSELMO.

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de M. Gérard CARBONNEAUX, Maire, qui procède à l'appel des Conseillers et constate que la condition de quorum est remplie. Le conseil désigne Mme Pascale ANSELMO comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance du 5 juillet 2018 est approuvé.

Informations sur les décisions du Maire

Le Conseil prend acte des décisions du maire concernant les désignations :

- de la société SCEE pour l'acquisition et la mise en œuvre d'un système de vidéo protection, pour un montant de 48 119,07 € HT (57 742,89 TTC).
- du cabinet d'architecte Techniques Désign Architectures comme maître d'œuvre pour la mise aux normes d'accessibilité et la restructuration partielle des bâtiments communaux, pour un montant de 8 500,00 € HT (10 200,00 € TTC). le montant estimé des travaux s'élève à 100 000 € HT. La proposition du cabinet TDA fait intervenir deux cotraitants : Monsieur MIOT Christophe, économiste de la construction, 08400 Falaise, et BETELEC, Bureau d'étude d'électricité, 51100 Reims.



Contrat Segilog

Le Conseil décide à l'unanimité de renouveler le contrat triennal avec la société Ségilog portant sur l'acquisition du droit d'utilisation de logiciels, la maintenance, la formation, ainsi que l'utilisation d'un logiciel de gestion du cadastre.

Le coût total pour la période du 1/12/2018 au 30/11/2021 s'élève à 10 455,00 € HT (12 546,00 € TTC).

Désignation de l'entreprise pour les travaux de renforcement du mur de l'église

A l'unanimité, le Conseil retient l'offre de l'entreprise ANTEQ ancrage pour la réalisation des travaux de renforcement du mur de l'église, pour un montant de 47 265,00 € HT. Ces travaux seront réalisés d'ici la fin de l'année.

Vente de parcelles communales au Hameau des Fontaines

Le Conseil autorise à l'unanimité la vente de deux bandes de terrains communaux d'une contenance respective de 58 et 38 m², situées Hameau des Fontaines, au prix de 5 € le m².

Désaffectation et déclassement par anticipation d'un hangar communal

Le Conseil décide à l'unanimité le déclassement par anticipation du domaine public de la commune du hangar situé 5 rue de la Gare sur les parcelles cadastrées section AB n°568 et section ZD n°46, afin de permettre la vente de ce bien à la Communauté d'agglomération Ardenne Métropole en vue de la construction d'une Maison de Santé pluridisciplinaire.

Aménagement des espaces extérieurs et du stationnement devant la future Maison de Santé

A l'unanimité, le Conseil décide d'aménager les espaces extérieurs et une aire de stationnement devant la future Maison de Santé et d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2019 de la commune.

Engagement d'une étude pour la construction d'une salle des sports

A l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à passer un marché de maîtrise d'œuvre en vue de la construction d'une salle des sports et d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2019 de la commune.



Démarche "zéro pesticide"

Le Conseil décide à l'unanimité d'adhérer à la Charte régionale d'entretien et de gestion des espaces communaux publics en vue de la non utilisation de produits phytosanitaires, Charte proposée conjointement par la Région Grand 'Est et les Agences de l'Eau Seine-Normandie et Rhin-Meuse.

Réduction des horaires du Bureau de poste

Le Conseil prend acte de la décision unilatérale de La Poste de réduire les horaires d'ouverture du bureau de Tournes à partir 26 novembre 2018.

A l'unanimité, le Conseil adopte un avis regrettant cette réduction et la fermeture du bureau de poste le samedi matin, affirmant son attachement au maintien du bureau de poste sur la commune et exprimant son opposition à toute nouvelle réduction d'horaires.

Etat d'avancement des travaux sur la commune

Le Conseil entend une communication du Maire concernant l'avancement des travaux sur la commune : Hameau des Fontaines, rue du Bois de la Rosière, Rue de la Croix de Warcq, rue Marcel Fay, aménagement de la Pépîne.

Vitesse excessive dans le village

Sur proposition du Maire, le Conseil décide la création d'une commission de réflexion pour proposer des solutions (avec le concours de la gendarmerie) en vue de lutter contre les excès de vitesse dans le village. Font partie de cette commission : Mmes Pascale ANSELMO, Isabelle BERTRAND, Monique JOIGNAUX, MM. Gil ANGAR, Gérard CARBONNEAUX, Gwenaël WEBER.

La séance est levée à.21h45.

Réunion du 66 octobre 2018 - 19h00

Présents :

Monsieur Gérard CARBONNEAUX, Président.

Madame Monique JOIGNAUX, vice-présidente.

Membres élus : Mesdames Pascale ANSELMO, Isabelle BERTRAND,
Monsieur Johann PRZYBYLSKI.

Membres nommés : Mesdames Francine SAINTOURENS, Agnès VELPRY.

Absents excusés donnant pouvoir :

Madame Corinne BOCQUET donnant pouvoir à Monsieur Gérard CARBONNEAUX.

Madame Amélia LAIRET donnant pouvoir à Madame Monique JOIGNAUX.

Madame Martine LAIRET donnant pouvoir à Madame Francine SAINTOURENS.

Monsieur Jean-Christophe MAHUT donnant pouvoir à Madame Isabelle BERTRAND.

Absent excusé : Madame Emilie DEMANTIN, Monsieur Olivier SAVATTE.

Elue secrétaire de séance : Madame Pascale ANSELMO.

Début de la séance : 19 h 15

1 – Demande d'aide par un administré (en huis clos)

2 - Organisation du repas des anciens du 2 décembre prochain

2.1 – Choix du menu et tarif

Madame Monique JOIGNAUX rappelle que le repas des anciens sera préparé cette année par les traiteurs Matmin de Tournes. Elle présente un devis au tarif de 22,50 euros et propose de choisir parmi plusieurs plats.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, accepte le devis de 22,50 euros par personne et choisit le menu suivant :

- 4 amuse-bouches : bouchée à l'escargot au beurre persillé, verrine courgette et parmesan, palmier chorizo, navette garnie.
- gratiné de cabillaud aux courges.
- médaillon de veau sauce foie gras.
- assiette gourmande.
- madeleine maison pour café.
- pain.

Nombre de votants : 7 Nombre de pouvoirs : 4
Suffrages exprimés pour : 11 contre : abstention :

2.2 – Animation du repas

Madame JOIGNAUX rappelle également que lors du Conseil d'Administration du 30 mars 2018, le choix du spectacle s'était orienté vers un spectacle de magie : Magic Phil de la société SASU Spectacles David Bastien.

Elle propose donc le devis d'un montant de 1 600 euros TTC (GUCCO compris) pour un spectacle magie/illusion Arnaud et Isabelle en deux passages avec sonorisation, éclairage, animation DJ de 12 h 30 à 19 h. Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, accepte ce devis.

Nombre de votants : 7 Nombre de pouvoirs : 4
Suffrages exprimés pour : 11 contre : abstention :

2.3 – Participation financière des conjoints des élus et membres du CCAS

Pour rappel, une participation de la valeur du repas est demandée au conjoint des élus et membres du CCAS. Par contre aucune participation n'est demandée pour les enfants.

Après en avoir délibéré, une participation de 22,50 euros sera demandée cette année aux conjoints des élus et des membres du CCAS assistant au repas.

Nombre de votants : 7 Nombre de pouvoirs : 4
Suffrages exprimés pour : 11 contre : abstention :

2.4 – Chocolats de table

Madame JOIGNAUX propose de présenter les chocolats de table dans une flûte à champagne gravée du blason de la commune offerte à chaque invité. Après renseignements pris auprès de la société Dulauroy, la gravure oscillerait entre 1 euro et 1,50 euro par verre suivant la quantité commandée.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide de commander 150 flûtes à champagne gravées du blason de la commune.

Nombre de votants : 7 Nombre de pouvoirs : 4
Suffrages exprimés pour : 11 contre : abstention :

3 - Organisation de la fête du Saint Nicolas du 9 décembre 2018 à 15h00

Madame JOIGNAUX propose de reconduire la prise en charge de la fête de Saint Nicolas de la façon suivante :

- Achat de 100 sachets de friandises à distribuer + papillotes.
- Spectacle à la salle des fêtes : le ventriloque sollicité en mars dernier s'est désisté. Un spectacle de clown et sculptures de ballons par Monsieur Gilbert LAURENT est proposé.
- Prestation de Monsieur Philippe THEVENIN pour 100 sachets de pop-corn ou barbe à papa.
- Goûter pour les enfants (crêpes, gaufres, coca, jus de fruit ...) et leurs parents (café, vin chaud) confectionné et servi par les membres du CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration accepte la proposition de cette organisation :

Nombre de votants : 7 Nombre de pouvoirs : 4
Suffrages exprimés pour : 11 contre : abstention :

4 - Colis de Noël 2018

Madame JOIGNAUX présente les différentes propositions de fournisseurs et propose de sélectionner la société qui préparera les colis.

Etant satisfait de la prestation de l'année 2017, la société Paul Larédy a été retenue et le montant des coffrets se compose comme suit :

- Coffret n° 3 pour une personne : 18 euros
- Coffret n° 3 pour un couple : 25 euros

Nombre de votants : 7 Nombre de pouvoirs : 4
Suffrages exprimés pour : 11 contre : abstention :

5 - Chèques à encaisser

☐ **ATS** : l'Association Tournes Solidarité a participé financièrement à l'inscription des familles de Tournes à l'ALSH 7 pour l'été 2018 pour un montant de 586 euros dont le chèque a été déposé en mairie. Madame JOIGNAUX propose aux membres de bien vouloir l'accepter pour encaissement.

Nombre de votants : 7 Nombre de pouvoirs : 4
Suffrages exprimés pour : 11 contre : abstention :

□ **Don au CCAS** : un administré a récupéré l'équivalent d'un stère de bois entreposé à l'arrière des ateliers municipaux et a déposé un chèque en mairie d'un montant de 40 euros en guise de don pour le CCAS. Madame JOIGNAUX propose d'accepter l'encaissement de ce don.

Nombre de votants : 7 Nombre de pouvoirs : 4
Suffrages exprimés pour : 11 contre : abstention :

6 - Décision modificative au BP 2018 CCAS

Monsieur CARBONNEAUX rappelle que la section d'investissement du BP CCAS présente depuis plusieurs années un excédent de 101 euros qu'il serait souhaitable d'utiliser. Ainsi, la directrice de l'ALSH 7 a investi dans l'acquisition de box plastiques destinés au rangement de matériel du centre. Toutefois, aucun crédit n'étant ouvert au BP 2018 en investissement, il est nécessaire de voter la décision modificative suivante :

- Dépense de fonctionnement au 023 : + 101 euros
- Recette d'investissement au 021 : + 101 euros
- Dépense d'investissement au 2184 : + 101 euros.

Une fois cette dépense réglée, il subsistera en fin d'exercice un excédent d'investissement de 6 euros (la dépense s'élevant à 95 euros), et par conséquent un report au 001 sur le prochain budget.

Nombre de votants : 7 Nombre de pouvoirs : 4
Suffrages exprimés pour : 11 contre : abstention :

7 - Cadeau de naissance

Madame JOIGNAUX informe les membres du Conseil d'Administration que Madame Amélia LAIRET a donné naissance le 24 octobre à une petite Nina. Elle propose qu'une carte-cadeau de la société AUBERT d'une valeur de 50 euros lui soit adressée.

Nombre de votants : 7 Nombre de pouvoirs : 4
Suffrages exprimés pour : 11 contre : abstention :

8 - Informations diverses

□ Portage de repas à domicile : Madame JOIGNAUX fait état du retour du questionnaire à ce titre. Chaque foyer a reçu dans le bulletin communal un sondage permettant de connaître les besoins de chacun. Seules deux réponses négatives ont été retournées.

□ Commande de pellets : afin de connaître le nombre de personnes intéressées par cette proposition de commande en gros de sacs de 15

kg de granulés 100 % résineux, Monsieur PRYZBYLSKI propose de distribuer une enquête auprès de la population. Les prix attractifs démarrent à partir du 15 mai.

□ Madame JOIGNAUX informe les membres que lors de la canicule de cet été, toute personne seule a été contactée pour connaître ses difficultés et besoins.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 30.



Informations aux habitants



Communication

◆ Agenda de poche 2019

La commune éditera un agenda de poche 2019 qui sera distribué dans les boîtes aux lettres en fin d'année.



Affaires administratives

◆ Nouveaux horaires du bureau de poste à partir du 26 novembre 2018

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Horaires actuels	9h - 11h45 14h - 16h	9h - 11h45	9h - 11h45 14h - 16h	9h - 11h45	9h - 11h45 14h - 16h	9h - 11h45
Horaires à partir du 26/11/2018	9h - 12h	9h - 12h 13h45 - 16h	9h - 12h 13h45 - 16h	9h - 12h	9h - 12h 13h45 - 16h	

Cette décision a été prise unilatéralement par La Poste sans aucune concertation avec la Municipalité.

◆ Une sage-femme au cabinet médical

Madame Marion DEPAIX, sage-femme libérale, est arrivée au cabinet médical.

- Suivi gynécologique de prévention.
- Consultations prénatales.
- Préparations à la naissance.
- Surveillance des grossesses à risque.
- Sortie de maternité.
- Rééducation périnéale.

◆ Inscriptions sur les listes électorales

Les nouveaux arrivants doivent demander leur inscription en mairie avant le 31 décembre 2018. Il est nécessaire de se munir de sa carte nationale d'identité ou de son passeport, ainsi que d'un justificatif de domicile. Les jeunes venant d'avoir 18 ans sont inscrits automatiquement et en sont informés par un courrier de la Mairie. Il est toutefois recommandé de vérifier en mairie que l'inscription a bien eu lieu.



Sécurité routière

◆ Règlementation sur la mobilité électrique

Les trottinettes électriques, hoverboards et autre Gyroroues circulent de plus en plus nombreux dans les rues de notre village, quelquefois au mépris des règles les plus élémentaires de sécurité.

Mais que dit au juste le code de la route ? Les usagers de ces engins électriques, souvent des enfants ou des ados, sont considérés comme piétons et doivent légalement respecter le code de la route piétons (articles R412-36 à 43). Cela implique de :

- circuler sur les trottoirs et autres zones piétonnes ou de partage ;
- conserver la vitesse du pas (estimée à de 6 km/heure) ;
- respecter les feux tricolores et les priorités aux intersections ;
- emprunter les passages protégés pour traverser : vous êtes tenus d'utiliser, lorsqu'il en existe à moins de 50 mètres, les passages prévus à cette intention (article R412-37 du code de la route).
- hors agglomération, et sauf si cela est de nature à compromettre sa sécurité, se tenir près du bord gauche de la chaussée dans le sens de la marche (article R412-36).

Faut-il avoir une assurance ? Ce n'est pas une obligation, mais il y a toujours le risque de percuter un piéton ou de tomber. Il est donc plus que conseillé de souscrire une assurance pour être couvert en cas d'accident.

Un âge minimal est-il requis ? Du moment que le conducteur est conscient de la réglementation routière et sait conduire l'engin, aucune limite d'âge minimale n'est requise. Il est toutefois conseillé un âge minimal de 14 ans si le conducteur est accompagné d'un adulte ou de 16 ans.

Le Conseil municipal a constaté des comportements extrêmement dangereux de la part de certains jeunes conducteurs de ces engins électriques (par exemple la traversée de rues sans regarder). Nous en informons bien sûr les parents (lorsque nous pouvons les identifier !).

Nous lançons un appel pressant aux parents : agissons ensemble avant que l'irréparable ne se produise. La sécurité de nos enfants n'a pas de prix !

Ajoutons, pour conclure, qu'une réglementation spécifique est à l'étude. et pourrait changer prochainement ces règles.



Vie associative

A noter

◆ Après le baby Gym .. la Gym sénior

En partenariat avec le club de gymnastique "Effort de Nouzonville", la municipalité envisage de mettre en place des séances de gymnastique douce pour les séniors.

La gym douce adaptée aux seniors est une gymnastique diversifiée :

- travail de l'endurance (cœur) et coordination,
- renforcement musculaire,
- travail de l'équilibre,
- étirement et assouplissement...

en vue de conserver une autonomie dans un corps adapté aux gestes du quotidien.

C'est un travail de renforcement (donc effort) mais qui préserve les articulations en tenant compte des caractéristiques du public par une adaptation des exercices pour la réussite de tous.

Une démonstration valant mieux que de longs discours, toutes les personnes intéressées (ou curieuses) sont invitées à assister librement à une séance de présentation de cette activité le :

lundi 3 décembre 2018, à 15h30 à la salle des fêtes.

Toute information auprès du secrétariat de mairie.



Urbanisme - Environnement

◆ Auto partage : un véhicule électrique à Tournes

32 véhicules électriques en location courte durée sont à votre disposition sur le territoire d'Ardenne Métropole, dont un véhicule sur notre commune (Place du Château). La mise en place de ce système d'auto-partage fait suite à l'installation de 149 bornes de recharge pour véhicules électriques, déployées sur l'ensemble du territoire communautaire. 4 de ces bornes sont disponibles dans notre village (Place du Château et rue René Dupont).

La réservation d'un véhicule se fait en ligne sur www.clem.mobi. Une brochure explicative "auto partage : parcours du client" est disponible sur le site <http://www.ardenne-metropole.fr/Autopartage-electrique>.



La location se fait pour une durée de 30 minutes à 24 heures, le tarif de location s'échelonnant de 1 à 7 euros de l'heure (les tarifs détaillés sont consultables sur la brochure explicative).



A noter sur vos agendas

- ◆ **10 et 11 novembre** Cérémonie commémorative de l'armistice.
 - Samedi 10 :** 18h00 : Office religieux en l'église de Tournes
 - Dimanche 11 :** 8h30 : Haudrecy
9h00 : Belval
10h00 : Ham les moines
11h00 : Tournes
- ◆ **23 novembre** 19h00, Eglise Saint-Martin, musique française autour de 1914, par l'ensemble De Profundis.
- ◆ **23 novembre** Téléthon, 18h30, salle des fêtes, loto organisé par l'association "La Forêt de Corentin".
- ◆ **24 novembre** Téléthon, 8h00, salle des fêtes, rando quad organisé par l'association "La Forêt de Corentin". Possibilité de repas le midi et le soir.
Réservation auprès de Monsieur Laurent Béguin au 06 72 99 96 55.
- ◆ **30 novembre** Date limite d'inscription au repas du nouvel an organisé à Tournes par "Au cœur des Caraïbes".
Réservation au 06 40 49 81 60 avec le règlement (75 euros par personne - 35 euros par enfant de moins de 12 ans).
- ◆ **2 décembre** Salle des Fêtes, repas des aînés offerts par le C.C.A.S.
- ◆ **3 décembre** 15h30, Salle des Fêtes, Démonstration de Gym douce séniors avec le club de gymnastique "Effort de Nouzonville".
- ◆ **9 décembre** Salle des Fêtes, Saint-Nicolas, goûter offert aux enfants du village par le C.C.A.S.



Vos élus au travail

Réunions de chantiers (Hameau des Fontaines et Pépîne) tous les jeudis à 14h00.

◆ Septembre

- | | |
|--|---|
| <p>01 ▪ Inauguration du Festival de Spectacles de Rue de Houldizy</p> <p>03 ▪ Rentrée scolaire en musique</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Réunion de préparation des cérémonies du 11 novembre <p>04 ▪ Réunion de préparation de la cérémonie du Bois de la Rosière</p> <p>05 ▪ Conseil Municipal informel</p> <p>06 ▪ Réunion Maire-Adjoint</p> <p>Réunion de chantier Rue Marcel Fay et Pépîne (lancement des travaux)</p> <p>09 ▪ Cérémonies du Bois de la Rosière</p> <p>10 ▪ Démarrage des travaux de la voirie de la RD222</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Rencontre d'un journaliste▪ Réunion avec le cabinet d'architecte (AD'AP)▪ Réunion des associations sportives <p>11 ▪ Rencontre avec Ardenne Métropole (reprise de lotissement)</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Réunion sur le déploiement de la fibre optique (Vivier au Court)▪ Conseil communautaire | <p>12 ▪ Réunion publique sur le projet de Maison de Santé</p> <p>13 ▪ Commission Ardenne Métropole</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Barbecue LOXAM <p>15 ▪ Expo Journée du Patrimoine</p> <p>16 ▪ Expo Journée du Patrimoine</p> <p>18 ▪ rencontres interco' Outre Mer et Ardenne Métropole au musée de l'Ardenne</p> <p>20 ▪ AG de l'association des parents d'élèves</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Commission communication <p>21 ▪ Fête du sport</p> <p>22 ▪ Fête du sport</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Conférence sur les politiques sportives dans le département <p>24 ▪ Réunion avec le cabinet d'architecte (AD'AP)</p> <p>26 ▪ Formation offerte par la Chambre interdépartementale des Notaires</p> <p>27 ▪ Vérification des bornes incendie</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Réunion d'équipe au Pôle Scolaire |
|--|---|



◆ **Octobre**

- 01** ▪ Assemblée générale de la CCI
- 02** ▪ Conseil communautaire
- 03** ▪ Réunion "Plan mercredi" à Bazeilles organisée par la Préfecture et le Directeur académique
 - Réunion sur l'auto partage
- 05** ▪ Rencontre avec le délégué régional du CROS
 - Remise des prix des maisons fleuries et du concours photo
- 10** ▪ Rencontre avec la Fédération des Energies des Ardennes
 - Manifestation au Hameau des Fontaines

- 11** ▪ Conseil du Syndicat forestier des onze communes
 - Conférence sur la résistance en 14-18
- 12** ▪ Conseil Municipal
- 18** ▪ Conseil d'administration du Syndicat intercommunal du Pôle Scolaire à Haudrecy
- 23** ▪ Réunion Maire-Adjointes
- 25** ▪ Commission travaux du Pôle Scolaire avec les 5 maires (travaux AD'AP)
- 26** ▪ Conseil d'administration du C.C.A.S.
- 30** ▪ Réunion Maire-Adjointes



**REUNION D'INFORMATION
ET DEMONSTRATION**

**Lundi 3 décembre 2018, 15h30
Salle des fêtes de Tournes**

**Pour les séniors et ... les plus jeunes qui veulent une
remise en forme douce**



C.C.A.S. de Tournes



Saint Nicolas donne rendez-vous aux enfants
du village

le dimanche 9 décembre 2018
à partir de 15 h à la salle des fêtes de Tournes

Des surprises attendent les plus sages ...

Permanences en mairie

- Le Maire reçoit tous les jours sur rendez-vous.
- Les adjoints reçoivent tous les mardis sur rendez-vous à partir de 17h00.

Les rendez-vous sont à prendre auprès du secrétariat de mairie.

MAIRIE DE TOURNES

2, rue de la Citadelle - 08090 TOURNES
tél. : 03.24.52.93.04 - Fax : 03.24.52.97.55

Horaires d'ouverture :

- lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h30 à 11h30
- mardi : 16h00 à 19h00

Contacts:

- M. le Maire : maire.tournes@orange.fr
- Mme BEGLOT : accueil.mairie.tournes@wanadoo.fr
- Mme TORELLA : mairie.tournes@wanadoo.fr
- Site Internet : www.tournes.fr
- Page Facebook : www.facebook.com/tournes.fr/